Chapitre : Les principes fondamentaux du reporting ESG

Introduction

Le reporting ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est un outil de communication qui permet à une entreprise de présenter ses performances, ses engagements et ses impacts en matière de développement durable.

Pour être utile et crédible, le reporting ESG doit respecter des principes fondamentaux qui garantissent la qualité des informations communiquées aux différentes parties prenantes : investisseurs, clients, salariés, fournisseurs, partenaires et pouvoirs publics.

Parmi ces principes figurent la fiabilité, la clarté, l'équilibre, la comparabilité, la matérialité et l'exhaustivité ainsi que la ponctualité. Leur respect permet de produire un rapport transparent, compréhensible et pertinent pour la prise de décision.

I. Le principe de fiabilité

La fiabilité signifie que les informations présentées dans le rapport ESG doivent être exactes, sincères et vérifiables.

L'entreprise doit communiquer des données fondées sur des éléments réels et des méthodes de mesure cohérentes. Elle doit éviter les erreurs, les estimations injustifiées et les déclarations trompeuses.

Pour garantir la fiabilité des informations, l'entreprise doit :

- Utiliser des sources de données fiables.
- Définir des méthodes de calcul précises.

- Vérifier les informations avant leur publication.
- Conserver les documents justificatifs.
- Mettre en place des procédures de contrôle interne.
- Faire appel, lorsque cela est nécessaire, à des experts ou à des organismes indépendants pour vérifier les informations.

Exemple : Une entreprise annonce avoir réduit ses émissions de CO_2 de 15 %. Pour garantir la fiabilité de cette information, elle doit disposer de données de consommation énergétique, d'une méthode de calcul appropriée et de justificatifs permettant de confirmer cette réduction.

II. Le principe de clarté

La clarté consiste à présenter les informations ESG dans un langage simple, précis et compréhensible par les utilisateurs du rapport.

Le rapport doit être organisé de manière logique afin de faciliter la lecture et la compréhension des résultats.

Pour respecter ce principe, l'entreprise doit :

- Utiliser un vocabulaire accessible.
- Éviter les termes techniques non expliqués.
- Organiser les informations par thèmes.
- Présenter les données dans des tableaux et des graphiques.
- Expliquer les indicateurs et les unités de mesure.
- Éviter les informations inutiles ou répétitives.

Exemple : Au lieu d'indiquer simplement que l'entreprise a amélioré son efficacité énergétique, elle peut préciser : « La

consommation d'électricité a diminué de 12 % entre 2025 et 2026, passant de 100 000 kWh à 88 000 kWh. »

Cette présentation permet au lecteur de comprendre facilement le résultat obtenu.

III. Le principe d'équilibre

Le principe d'équilibre signifie que l'entreprise doit présenter une image objective de ses performances ESG, en communiquant aussi bien sur ses réussites que sur ses difficultés.

Elle ne doit pas sélectionner uniquement les informations positives dans le but d'améliorer artificiellement son image.

Elle doit notamment :

- Présenter les résultats positifs et négatifs.
- Signaler les objectifs non atteints.
- Expliquer les difficultés rencontrées.
- Présenter les risques et les impacts négatifs significatifs.
- Indiquer les mesures correctives envisagées.

Exemple : Une entreprise s'est fixé comme objectif de réduire ses déchets de 20 % en une année. À la fin de l'exercice, elle constate une réduction de seulement 8 %.

Dans son rapport ESG, elle doit présenter le résultat réel, expliquer les raisons de l'écart et préciser les actions qu'elle prévoit pour améliorer sa performance.

Le principe d'équilibre permet ainsi d'éviter le greenwashing, qui consiste à donner une image environnementale exagérément positive ou trompeuse.

IV. Le principe de comparabilité

La comparabilité consiste à présenter les informations ESG de manière cohérente afin de permettre leur comparaison dans le temps et, lorsque cela est pertinent, entre différentes entreprises.

Elle permet de suivre l'évolution des performances et de mesurer les progrès réalisés.

Pour respecter ce principe, l'entreprise doit :

- Utiliser des indicateurs stables et clairement définis.
- Conserver les mêmes méthodes de calcul d'une période à l'autre.
- Présenter les données des exercices précédents.
- Expliquer les changements de méthodes ou de périmètre.
- Utiliser des référentiels reconnus lorsque cela est pertinent.

Exemple : Une entreprise présente sa consommation d'eau sur trois exercices :

Année	Consommation d'eau
2024	12 000 m³
2025	10 500 m³
2026	9 000 m³

Cette présentation permet de constater une diminution progressive de la consommation d'eau.

Toutefois, pour comparer correctement les performances, il faut également tenir compte de l'évolution du volume de

production. Une baisse de la consommation totale peut simplement résulter d'une baisse de l'activité.

V. Le principe de matérialité et d'exhaustivité

Ces deux notions sont complémentaires : la matérialité permet de déterminer les informations importantes à présenter, tandis que l'exhaustivité exige de couvrir suffisamment ces informations pour donner une vision complète de la situation.

1. Le principe de matérialité

La matérialité consiste à identifier les enjeux ESG les plus significatifs pour l'entreprise et ses parties prenantes.

Toutes les questions environnementales, sociales et de gouvernance n'ont pas nécessairement la même importance pour toutes les entreprises.

Les enjeux matériels dépendent notamment :

- Du secteur d'activité.
- De la taille de l'entreprise.
- De la nature de ses activités.
- De ses impacts sur l'environnement et la société.
- Des risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité.
- Des attentes des parties prenantes.

Exemple :

- Pour une entreprise industrielle, les émissions polluantes, la consommation d'énergie et la sécurité au travail peuvent être des enjeux matériels.

- Pour une banque, la protection des données, la cybersécurité, la gouvernance et les pratiques de financement peuvent constituer des enjeux importants.

L'analyse de matérialité permet donc de concentrer le reporting sur les sujets qui présentent le plus d'importance.

2. Le principe d'exhaustivité

L'exhaustivité signifie que le rapport doit présenter toutes les informations significatives nécessaires à la compréhension des performances et des impacts de l'entreprise sur les sujets retenus.

Il ne doit pas omettre des informations importantes susceptibles d'influencer les décisions des utilisateurs.

Pour respecter ce principe, l'entreprise doit :

- Couvrir les principaux enjeux ESG identifiés.
- Présenter les impacts positifs et négatifs significatifs.
- Préciser le périmètre des informations communiquées.
- Inclure les informations relatives aux activités et, selon le référentiel applicable, à la chaîne de valeur.
- Expliquer les limites éventuelles des données présentées.

Exemple : Une entreprise textile qui présente ses engagements environnementaux doit également examiner les impacts significatifs liés à ses fournisseurs, notamment la consommation d'eau, les produits chimiques utilisés et les conditions de fabrication.

À retenir : La matérialité répond à la question « Quelles informations importantes faut-il présenter ? », tandis que l'exhaustivité répond à la question « Les informations importantes sont-elles suffisamment couvertes ? ».

VI. Le principe de ponctualité

La ponctualité consiste à publier les informations ESG dans les délais appropriés afin qu'elles soient disponibles au moment où les utilisateurs en ont besoin.

Un rapport publié trop tard risque de perdre une partie de son utilité pour les investisseurs, les partenaires et les autres parties prenantes.

Pour respecter ce principe, l'entreprise doit :

- Définir un calendrier de collecte des données.
- Organiser la remontée régulière des informations.
- Fixer des délais de vérification et de validation.
- Publier le rapport selon une périodicité définie.
- Veiller à ce que les informations correspondent à la période concernée.

Exemple : Une entreprise qui clôture son exercice le 31 décembre doit organiser la collecte et la vérification des données ESG afin de publier son rapport dans les délais prévus par les obligations qui lui sont applicables ou par son calendrier de communication.

La ponctualité permet ainsi de garantir l'actualité des informations et de faciliter leur utilisation dans la prise de décision.

VII. Tableau récapitulatif des principes du reporting ESG

Principe	Signification	Objectif recherché
Fiabilité	Informations exactes, sincères et vérifiables	Renforcer la crédibilité
Clarté	Informations compréhensibles et bien organisées	Faciliter la lecture
Équilibre	Présentation des résultats positifs et négatifs	Garantir l'objectivité
Comparabilité	Données cohérentes dans le temps et entre organisations	Mesurer les progrès
Matérialité	Sélection des enjeux ESG les plus significatifs	Présenter les sujets importants
Exhaustivité	Couverture suffisante des informations significatives	Donner une vision complète
Ponctualité	Publication dans des délais appropriés	Garantir l'actualité des informations

Conclusion

Les principes du reporting ESG constituent les fondements d'une communication responsable et transparente sur les

performances environnementales, sociales et de gouvernance de l'entreprise.

La fiabilité garantit l'exactitude des données, la clarté facilite leur compréhension, l'équilibre assure une présentation objective et la comparabilité permet de suivre les progrès réalisés. La matérialité aide à identifier les enjeux importants, l'exhaustivité garantit leur couverture suffisante et la ponctualité assure la disponibilité des informations au bon moment.

En définitive, le respect de ces principes permet à l'entreprise de produire un reporting ESG crédible, pertinent et utile à la prise de décision, tout en renforçant la confiance de ses parties prenantes et son engagement en faveur du développement durable.